

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DU RHONE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 JUIN 2024



Publié le **26 JUIN 2024**

COMMUNE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 18 juin 2024

DE

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

CALUIRE & CUIRE

N° D2024_056

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

ADHÉSION AU
GROUPEMENT D'INTÉRÊT
PUBLIC (GIP) OKANTIS ET
DÉSIGNATION D'UN
REPRÉSENTANT DE LA
VILLE DE CALUIRE ET
CUIRE AU SEIN DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme COTON, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUNET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme GEHIN, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. BUATHIER, Mme PATET, M. MEGEVAND
Mme BRAC DE LA PERRIERE (par proc. à Mme MAINAND), Mme CHANDIA (par proc. à M. JOUBERT), Mme CORRENT (par proc. à M. COUTURIER), Mme VERNAY (par proc. à M. THEVENOT), M. TROTIGNON (par proc. à Mme LE CARPENTIER), Mme RICHARD (par proc. à M. GILLARD)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **26 JUIN 2024**

Identifiant de l'Acte :

069.2169.00340-20240624-D2024_056-DE

Rapport de : Côte TOLLET

OKANTIS est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) intervenant sur tout le territoire français. Il regroupe 330 adhérents environ. C'est un acteur national du numérique qui a pour but de faciliter et accompagner l'innovation dans les systèmes d'information des établissements de santé ainsi que dans les collectivités locales et

territoriales. Pour cela, il développe notamment des services digitaux et apporte à ses membres des solutions innovantes.

La Ville souhaite pouvoir bénéficier des prestations proposées par ce GIP et en premier lieu de son offre de Système d'Archivage Electronique (SAE) en lien avec le développement de son i-parapheur (signature électronique). Pour cela, elle doit adhérer au GIP. L'adhésion a un coût annuel forfaitaire de 250 € la première année puis, à compter de la deuxième année, un coût correspondant à 1 % du montant des services facturés par an.

En tant que membre du GIP OKANTIS, la Ville doit être représentée à l'Assemblée Générale par un représentant désigné par le Conseil Municipal conformément à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'APPROUVER l'adhésion de la Ville de Caluire et Cuire au GIP OKANTIS à compter du 1^{er} juillet 2024 ;
- D'ACCEPTER la convention constitutive du GIP OKANTIS telle qu'annexée à la présente délibération ;
- DE DIRE que les crédits correspondants à la cotisation annuelle sont prévus au Budget Primitif 2024 au compte 6281 fonction 020 ;
- DE PROCEDER à la désignation d'un représentant de la Ville de Caluire et Cuire à l'Assemblée Générale du GIP OKANTIS à main levée, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.

Monsieur Côme TOLLET est désigné à l'unanimité, avec 43 voix, pour représenter la Ville de Caluire et Cuire à l'Assemblée Générale du GIP OKANTIS.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 26 JUIN 2024
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

26 JUIN 2024

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.